

**Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation.
Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL**

Congé délivré par le bailleur aux fins de vente du logement

Lettre recommandée avec AR/ remise en main propre contre récépissé ou émargement / signification par huissier

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 25-8 de la loi du 06 juillet 1989 j'ai l'honneur de vous donner par la présente mon congé pour le logement que vous louez depuis le .././.... aux termes d'un bail en date du .././....

Le présent congé est motivé par la vente du logement.

Je vous propose d'établir l'état des lieux de sortie prévu par l'article 25-5 de la loi du 06 juillet 1989 dès que l'appartement (la maison) aura été dégarni(e) de vos meubles soit au plus tard à la fin du bail le...

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me faire savoir si la date proposée d'état des lieux vous convient ou m'en proposer une autre pour le cas où vous souhaiteriez libérer les lieux de façon anticipée.

Je vous restituerai le dépôt de garantie dans le délai prévu à l'article 22 de la loi du 06 juillet 1989.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression des considérations distinguées.

Fait à... le...

signature

ATTENTION : le congé est à envoyer nominativement et individuellement à chaque conjoint, concubin ou colocataire, un courrier envoyé à un seul des locataires n'est pas opposable à l'autre.